



MALI

Lignes Directrices Générales pour les Réponses en Abris et Biens Non-Alimentaires (ABNA)

1^{ère} Edition | Décembre 2023



Lignes Directrices Générales pour les Réponses en Abris et Biens Non-Alimentaires (ABNA) au Mali

Publié par le Cluster Abris & Biens Non-Alimentaires (ABNA) - Mali - Copyright © 2023 Cluster ABNA

Ce Document de Lignes Directrices Générales (LDG) pour les Réponses en Abris et Biens Non-Alimentaires est publié par le Cluster Abris & Biens Non-Alimentaires (ABNA) pour distribution générale. Tous les droits sont réservés. La reproduction est autorisée à condition que le Cluster ABNA – Mali soit mentionné.

Sauf indication contraire expresse, les spécifications techniques, la composition des paquets ABNA et les coûts associés, interprétations et conclusions exprimées dans le présent Document sont celles des acteurs, partenaires et membres du Cluster Abris & Biens Non-Alimentaires au Mali.

Les Lignes Directrices Générales (LDG) du Cluster ABNA confirme l'engagement des acteurs et membres du Cluster à soutenir la transversalité de la protection, la redevabilité, la responsabilité, l'apprentissage et l'amélioration continue par l'examen et l'analyse systématique des contextes et stratégies de mise en œuvre des réponses en abris et biens non-alimentaires pour les personnes déplacées internes, les réfugiés, les retournés et autres groupes de populations affectées par le déplacement forcé au Mali. L'élaboration des présentes LDG est guidée par les principes d'efficacité, de réaligement contextuel et zonal, d'indépendance, d'impartialité, de crédibilité et d'utilité, et sont entreprises pour améliorer les performances opérationnelles du Cluster dans sa réponse aux besoins d'abris et de biens non-alimentaires pour les personnes déplacées internes, des réfugiés, des retournés et autres populations constituées par la communauté hôte au Mali.

Lignes Directrices Générales pour les Réponses en Abris et Biens Non-Alimentaires (ABNA) au Mali

TABLES DES MATIERES

1. Pourquoi des Lignes Directrices Générales (LDG) pour les Réponses en Abris et Biens Non-Alimentaires? ..4	4
2. Développement des Lignes Directrices Générales - LDG.....4	4
3. Contenus & Coûts.....4	4
4. Application4	4
5. Annexe 1 : Analyse des Scénarios et Situations, Besoins, Approches et Modalités de Réponses ABNA5	5
6. Annexe 2 : Typologies et Modalités de Réponses en Abris10	10
7. Annexe 3 : Tableau Récapitulatif des Typologies d'Abris13	13
7. Recommandations pour la Réhabilitation des abris16	16
8. Annexe 4 : Présentation des Paquets Biens Non-Alimentaires Harmonisés.....17	17

1. POURQUOI DES LIGNES DIRECTRICES GENERALES (LDG) POUR LES REPONSES EN ABRIS ET BIENS NON-ALIMENTAIRES AU MALI ?

L'objectif stratégique du Cluster Abris et Biens Non Alimentaires (ABNA) au Mali est de contribuer à ce que les populations affectées aient accès à des abris adéquats qui soient conformes aux standards et normes requis, et à des biens non alimentaires essentiels, qui contribuent à leur sécurité et à leur bien-être. Les partenaires et acteurs opérationnels du Cluster peuvent contribuer à la réalisation de cet engagement sur le plan opérationnel en veillant constamment à améliorer la qualité des interventions en suivant les orientations des présentes lignes directrices du Cluster qui définissent les standards minimums conformes aux principes humanitaires et exigences minimales requises.

En juillet 2022, les acteurs du Cluster avaient procédé à une harmonisation des paquets minimums de biens non-alimentaires applicables à l'échelle du Mali. Ces paquets de BNA ont été validés par le Cluster en juillet 2022. Dans la même lancée, la retraite nationale du Cluster en juin 2023 a recommandé une harmonisation des différents outils du Cluster pour faciliter les interventions en abris en ligne avec les standards et normes applicables au Mali, comme "outil d'aide à la décision". Le Groupe de travail technique (GTT) du Cluster a effectué une revue des typologies d'abris et des processus de construction ou d'installation dans les différentes régions du Mali.

Les présentes Lignes Directrices Générales pour les réponses en abris et biens non-alimentaires (ci-après, LDG) constituent un "outil opérationnel d'aide à la décision" du Cluster et fournissent des scénarios par régions et des modalités de réponses adaptées, et destinées aux partenaires et aux acteurs opérationnels du Cluster.

2. DEVELOPPEMENT DES LIGNES DIRECTRICES GENERALES - LDG

Les présentes LDG ont été élaborées de juillet à septembre 2023 avec la contribution de toutes les Organisations membres du groupe de travail du Cluster et la collaboration des services techniques affiliés au Cluster ABNA. Le processus a été consultatif et élargi aux orientations des représentations diplomatiques (Belgique et Royaume Uni) et des partenaires financiers à l'instar de ECHO et USAID/BHA. Le processus a été également soutenu par la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) et les LDG ont été validées lors de l'atelier national du Cluster à Bamako le 17 octobre 2023.

3. CONTENUS & COUTS

Les LDG présentent les différentes typologies d'abris applicables au Mali, en fonction des régions/contextes, les spécifications techniques et plans, et les coûts indicatifs de leur réalisation.

Quatre annexes, **Annexe 1** (Analyse des scénarios et situations, besoins, approches et modalités de réponses) et **Annexe 2** (Typologies et modalités de réponses en abris), **Annexe 3** (Récapitulatif des typologies d'abris) et **Annexe 4** (Paquets harmonisés biens non-alimentaires) présentent tous les détails et des indications nécessaires pour l'analyse de scénarios et situations qui impliquent les modalités de réponses requises, les montants des réponses et les informations nécessaires pour faciliter la prise de décisions pour des réponses ABNA mieux informées et applicables à l'échelle du Mali.

Conformément aux présentes LDG, les modalités de réponses devront être harmonisées par tous les acteurs dans une marge budgétaire conforme aux indications dans les annexes 2 et 3.

Les montants présentés dans les Annexes 2 et 3 sont déterminés sur la base des coûts moyens par typologie d'abris et des paquets de biens non-alimentaires établis par région, en intégrant les paramètres logistique, sécuritaire et opérationnel dans les régions ciblées pour l'année 2023. Les prix unitaires sont ceux utilisés par la plupart des acteurs du Clusters, et aussi des prix collectés lors des réponses Cash à l'échelle du pays. Cependant, ces montants sont susceptibles de changement du taux d'inflation ainsi que les potentiels coûts additionnels induits par l'inflation dans le pays.

La mise en œuvre des présentes directives devra suivre et s'aligner sur les exigences environnementales et des recommandations contenues dans le "Profil Environnemental pour les Abris et l'Habitat" du Cluster élaboré en décembre 2022.

4. APPLICATION

Les présentes Lignes Directrices Générales pour les Réponses en Abris et Biens Non-Alimentaires sont applicables sur toute l'étendue du territoire et auxquelles tous les acteurs intervenants et développant des programmes dans les secteurs des abris et biens non-alimentaires (ABNA) devront s'y conformer. Elles pourraient être révisées en fonction de l'évolution du contexte opérationnel sur une base annuelle et des changements des situations, et sur recommandations des Services Techniques et Partenaires Financiers et du Comité Consultatif et d'Orientation Permanent du Cluster.

5. ANNEXE 1 : ANALYSE DES SCENARIOS ET SITUATIONS, BESOINS, APPROCHES ET MODALITES DE REPONSES ABNA

SCÉNARIOS ET SITUATIONS			ANALYSES ET RÉPONSES ABNA		
Scénarios (Sc)	Intention ou Durée du déplacement	Situation des Personnes Déplacées Internes (PDIs)	Vulnérabilités et Besoins	Types de Réponses	Analyse de risques
(Sc1) PDIs en famille d'Accueil (FA) avec intention de retour immédiat dans sa région d'origine ou de choix.	1 à 3 Mois [Réponse RRM]	PDIs vivant dans un abri/logement construit sur une parcelle appartenant à une FA. (Avec une preuve de propriété écrite ou d'attribution coutumière ; et droit d'usage sans contre-parti).	Pour les PDIs: - L'état de l'abri ou du logement représente un danger pour les membres du ménage qui y habitent. - L'espace habitable dans l'abri conditionne les membres du ménage à un voisinage désagréable (promiscuité). - Les conditions des personnes à besoins spécifiques (ex : vivant avec handicap, femmes enceintes, etc.).	Pour les PDIs: - Construction ou installation d'un abri d'urgence sur la parcelle existante. - [Référence au type d'abri adapté à la zone d'intervention (Voir Annexes 2 & 3)]	Pour les PDIs: - Obtention d'une garantie (verbale/écrite) de non-éviction avec implication de l'autorité locale habilitée. - Risque de discrimination de la part de la famille d'accueil.
		PDIs vivant dans un abri/logement construit sur une parcelle appartenant à une FA. (Avec une preuve de propriété écrite ou d'attribution coutumière ; et droit d'usage sans contre-parti).	Pour la famille d'accueil (FA) : - Pas de vulnérabilités à prendre en compte (Pas de réponses)	Pour la famille d'accueil (FA) : - Pas de réponses ABNA	Pour la famille d'accueil (FA) : - Pas d'analyse de risques (Pas de réponses)
		PDIs vivant dans un abri/logement construit sur une parcelle appartenant à une FA. (Avec une preuve de propriété écrite ou d'attribution coutumière ; et droit d'usage sans contre-parti).	Pour les PDIs: - L'état de l'abri ou du logement représente un danger pour les membres du ménage qui y habitent. - L'espace habitable dans l'abri conditionne les membres du ménage à un voisinage désagréable (promiscuité).	Pour les PDIs: - Reconstruction ou réhabilitation de l'abri ou du logement. - Installation d'un abri d'urgence sur la parcelle existante avec espace suffisant. [Référence au type d'abri adapté à la zone d'intervention (Voir Annexes 2 & 3)]	Pour les PDIs: - Obtention d'une garantie (verbale/écrite) de non-éviction avec implication de l'autorité locale habilitée. - Risque de discrimination de la part de la famille d'accueil.
		PDIs vivant dans un abri/logement construit sur une parcelle appartenant à une FA non-propriétaire ou en location. (Pas de preuve de propriété écrite ou d'attribution coutumière, et sans droit d'usage).	Pour la famille d'accueil (FA) : - Pas de vulnérabilités à prendre en compte (Pas de réponses).	Pour la famille d'accueil (FA) : - Pas de réponses ABNA.	Pour la famille d'accueil (FA) : - Risque de prolongement de l'occupation de la parcelle par les PDIs au-delà de la période de garantie accordée ou convenue.
		PDIs vivant dans un abri/logement construit sur une parcelle appartenant à une FA non-propriétaire ou en location. (Pas de preuve de propriété écrite ou d'attribution coutumière, et sans droit d'usage).	Pour les PDIs: - L'espace habitable dans l'abri conditionne les membres du ménage à un voisinage désagréable (promiscuité)	Pour les PDIs: - Installation d'un abri d'urgence sur la parcelle avec espace suffisant. [Référence au type d'abri adapté à la zone d'intervention (Voir Annexes 2 & 3)] - Contribution "Cash" pouvant constituer un appui pour le paiement des frais de location (loyer).	Pour les PDIs: - Obtention d'une autorisation du propriétaire de la parcelle (Bailleur de la FA) avant toute intervention ABNA. - Obtention d'une garantie de la part de la FA pour le paiement des frais de location (3 à 6 mois) après l'installation de l'abri d'urgence sur la parcelle.
		PDIs vivant dans un abri/logement construit sur une parcelle appartenant à une FA non-propriétaire ou en location. (Pas de preuve de propriété écrite ou d'attribution coutumière, et sans droit d'usage).	Pour la famille d'accueil (FA) : - Pas de vulnérabilités à prendre en compte (Pas de réponses).	Pour la famille d'accueil (FA) : - Pas de réponses ABNA.	Pour la famille d'accueil (FA) : - Potentiel risque d'eviction (pour non-paiement des frais de location de la parcelle ou autres

					raisons).
(Sc2) PDIs en famille d'accueil (FA) avec intention d'y rester à moyen terme.	4 à 12 Mois [Réponse Post-RRM]	PDIs vivant sur une parcelle appartenant à une FA. (Avec une preuve de propriété écrite ou d'attribution coutumière, et droit d'usage sans contre-parti). Trois conditions suivantes sont à prendre en compte : - PDIs vivant dans un autre abri ou logement sur la même parcelle ; - PDIs vivant dans une autre parcelle ; ou, - Les deux ménages (PDI et FA) vivent dans un même logement sur la même parcelle.	Pour les PDIs: - L'état de l'abri ou du logement représente un danger pour les membres du ménage qui y habitent. - L'espace habitable dans l'abri conditionne les membres du ménage à un voisinage désagréable (promiscuité).	Pour les PDIs: - Reconstruction ou réhabilitation de l'abri ou du logement occupé par les PDIs ou la FA. - Augmentation d'une ou deux pièce(s) pour augmenter l'espace habitable et réduire la promiscuité. - Installation d'un abri transitionnel sur la parcelle pour les PDIs. <i>[Référence au type d'abri adapté à la zone d'intervention (Voir Annexes 2 & 3)]</i> - Contribution "Cash" pour le paiement des frais de location de la parcelle pour permettre l'installation d'un abri transitionnel pour les PDIs.	Pour les PDIs : - Obtention d'une garantie "écrite" de non-éviction des PDIs avant l'installation de l'abri transitionnel. - Implication des autorités locales habilitées.
			Pour la famille d'accueil (FA) : - Pas de vulnérabilités à prendre en compte (Pas de réponses).	Pour famille d'accueil (FA) : - Pas de réponses ABNA.	Pour la famille d'accueil (FA) : - Risque de prolongement de l'occupation de la parcelle par les PDIs au-delà de la période de garantie accordée ou convenue. - Non-intégration des préoccupations liées à la vulnérabilité de la famille d'accueil dans la réponse ABNA. - Exigence d'utilisation de l'abri pour les nouveaux PDIs.
		PDIs vivant dans un abri/logement construit sur une parcelle appartenant à une FA non-propriétaire ou en location. (Pas de preuve de propriété écrite ou d'attribution coutumière, et sans droit d'usage).	Pour les PDIs: - L'espace habitable dans l'abri conditionne les membres du ménage à un voisinage désagréable (promiscuité).	Pour les PDIs: - Construction ou installation d'un abri transitionnel sur la parcelle pour les PDIs. <i>[Référence au type d'abri adapté à la zone d'intervention (Voir Annexes 2 & 3)]</i> - Contribution "Cash" pour le paiement des frais de location de la parcelle pour permettre l'installation d'un abri transitionnel pour les PDIs.	Pour les PDIs: - Obtention d'une garantie "écrite" de non-éviction des PDIs de la part du propriétaire de la parcelle ou du bailleur de la FA, avant l'installation de l'abri transitionnel. - Implication des autorités locales habilitées. - Potentiel risque d'eviction (pour non-paiement des frais de location de la parcelle ou autres raisons).
			Pour la famille d'accueil (FA) : - Pas de vulnérabilités à prendre en compte (Pas de réponses).	Pour la famille d'accueil (FA) : - Pas de réponses ABNA.	Pour la famille d'accueil (FA) : - Eviction de la FA (pour non-paiement de loyer ou autres

					raisons).
(Sc3) PDIs sur site avec intention de retour immédiat dans sa région d'origine ou de choix.	1 à 3 Mois [Réponse RRM]	PDIs vivant sur un site officiel reconnu par la DNDS.	Pour les PDIs: - Le manque d'abri ou de logement digne et adéquat sur le site. - Les conditions des personnes à besoins spécifiques (ex : vivant avec handicap, femmes enceintes, etc.).	Pour les PDIs: - Construction ou installation d'un abri d'urgence sur la parcelle existante. <i>[Référence au type d'abri adapté à la zone d'intervention (Voir Annexes 2 & 3)]</i>	Pour les PDIs: - Espace insuffisant pour contenir tous les membres PDIs dans le besoin.
			Autres populations (Communauté hôte): - Pas de vulnérabilités à prendre en compte (Pas de réponses).	Autres populations (Communauté hôte): - Pas de réponses ABNA.	Autres populations (Communauté hôte): - Risque de conflits liés à l'utilisation des infrastructures et autres ressources communautaires.
		PDIs vivant sur un site non officiel (ex : site spontané, école, églises, espaces publics, etc.).	Pour les PDIs: - Le manque d'abri ou de logement digne et adéquat sur le site. - Les espaces sont non aménagés et parfois insuffisants. - Les conditions des personnes à besoins spécifiques (ex : vivant avec handicap, femmes enceintes, etc.).	Pour les PDIs: - Construction ou installation d'un abri d'urgence sur la parcelle existante. - <i>[Référence au type d'abri adapté à la zone d'intervention (Voir Annexes 2 & 3)]</i>	Pour les PDIs: - Site non-sécurisé. - Espaces dangereux et parfois exposés aux intempéries et autres aux contaminations. - Risques d'expulsion sans préavis.
			Autres populations (Communauté hôte) : - Pas de vulnérabilités à prendre en compte (Pas de réponses).	Autres populations (Communauté hôte) : - Pas de réponses ABNA.	Autres populations (Communauté hôte) : - Risque de conflits liés à l'utilisation des infrastructures et autres ressources communautaires.
(Sc4) PDIs sur site avec intention d'y rester à moyen terme.	4 à 12 Mois [Réponse Post-RRM]	PDIs vivant sur un site officiel reconnu par la DNDS.	Pour les PDIs: - Le manque d'abri ou de logement digne et adéquat sur le site. - Les conditions des personnes à besoins spécifiques (ex : vivant avec handicap, femmes enceintes, etc.).	Pour les PDIs: - Construction ou installation d'un abri transitionnel sur la parcelle pour les PDIs. <i>[Référence au type d'abri adapté à la zone d'intervention (Voir Annexes 2 & 3)]</i>	Pour les PDIs : - Espace insuffisant pour contenir tous les membres PDIs dans le besoin. - Exacerbation des vulnérabilités des PDIs avec des risques de protection.
			Autres populations (Communauté hôte) : - Pas de vulnérabilités à prendre en compte (Pas de réponses).	Autres populations (Communauté hôte) : - Pas de réponses ABNA.	Autres populations (Communauté hôte) : - Risque de conflits liés à l'utilisation des infrastructures et autres ressources communautaires. - Impacts environnementaux (surtout sur les ressources naturelles locales).
		PDIs vivant sur un site non officiel (ex : site spontané, école, églises, espaces publics, etc.).	Pour les PDIs: - Le manque d'abri ou de logement digne et adéquat sur le site.	Pour les PDIs: - Relocalisation des PDIs sur un site officiel et construction ou installation d'un abri transitionnel.	Pour les PDIs: - Site non-sécurisé.

			- Les espaces sont non aménagés et parfois insuffisants. - Les conditions des personnes à besoins spécifiques (ex : vivant avec handicap, femmes enceintes, etc.).	<i>[Référence au type d'abri adapté à la zone d'intervention (Voir Annexes 2 & 3)].</i> - Négociation pour l'obtention d'une garantie de non-éviction auprès du responsable du site avant toutes interventions en ABNA.	- Espaces dangereux et parfois exposés aux intempéries et autres aux contaminations. - Risques d'expulsion sans préavis.
			Autres populations (Communauté hôte) : - Pas de vulnérabilités à prendre en compte (Pas de réponses).	Autres populations (Communauté hôte) : - Pas de réponses ABNA.	Autres populations (Communauté hôte) : - Risque de conflits liés à l'utilisation des infrastructures et autres ressources communautaires. - Transition du site non officiel en village (long terme) pouvant générer des tensions entre PDIs et propriétaires terriens.
(Sc5) PDIs vivant en location et payant des frais de location (loyer) [Considération des zones urbaines ou péri-urbaines]	De 1 à 9 Mois	PDIs vivant dans un logement loué (qui devraient retourner dans leur région d'origine dans les 9 mois).	Pour les PDIs : - Il existe un manque de logement dans le centre urbain ou péri-urbain. - L'espace habitable dans l'abri conditionne les membres du ménage à un voisinage désagréable (promiscuité). - Les conditions des personnes à besoins spécifiques (ex : vivant avec handicap, femmes enceintes, etc.). Autres populations (Communauté hôte) : - Pas de vulnérabilités à prendre en compte (Pas de réponses).	Pour les PDIs : - Contribution "Cash-abri" pour les frais de location (loyer). Montant forfaitaire mensuel à être fixé par le Partenaire ou Acteur de mise en œuvre après une étude rapide de faisabilité. Autres populations (Communauté hôte) : - Pas de réponses ABNA.	Pour les PDIs : - Mécanismes d'adaptation négatifs par manque de moyens pour le paiement des frais de location (loyer). - Risque de VBG. - Risque d'éviction. Autres populations (Communauté hôte) : - Risque de conflits liés à l'utilisation des infrastructures et autres ressources naturelles communautaires.
(Sc6) PDIs optant pour un établissement local	PDIs n'ayant plus l'intention de retourner dans sa zone d'origine ou de départ.	PDIs avec possibilité d'obtenir une parcelle (avec les garanties foncières/administratives requises).	Pour les PDIs : - Les démarches pour l'obtention des documents administratifs de propriété (ou d'occupation) sont souvent difficiles auprès des autorités locales. - Il y a une "acceptation" dans la communauté hôte. - Les conditions sont favorables à l'accès à la terre pour l'agriculture, l'élevage et d'autres activités génératrices de revenus.	Pour les PDIs : - Mesures d'accompagnement pour faciliter le processus d'obtention des documents administratifs de propriété (ou d'occupation) auprès des autorités compétentes. - Construction d'abri semi-durable ou durable. <i>[Référence au type d'abri semi-durable ou durable adapté à la zone d'intervention (Voir Annexes 2 & 3)].</i> - Sensibilisation pour une	Pour les PDIs : - Non-acceptance par la communauté hôte. - Risque de rejet ou de discrimination.

		PDIs sans une possibilité d'acquérir un terrain pour son établissement local.		cohabitation pacifique.	
			Autres populations (Communauté hôte) : - Les terres arables sont insuffisantes pour tout le monde, y compris les PDIs dans le besoin.	Autres populations (Communauté hôte) : - Proposition des activités génératrices des revenus qui impliquent les membres de la communauté hôte.	Autres populations (Communauté hôte) : - Risque de conflits liés à l'utilisation des infrastructures et autres ressources naturelles communautaires.
			Pour les PDIs : - Les démarches pour l'obtention des documents administratifs de propriété (ou d'occupation) sont souvent difficiles auprès des autorités locales. - Il y a une "acceptation" dans la communauté hôte. - Les conditions sont favorables à l'accès à la terre pour l'agriculture, l'élevage et d'autres activités génératrices de revenus.	Pour les PDIs : - Mesures d'accompagnement pour faciliter le processus d'obtention des documents administratifs de propriété (ou d'occupation) auprès des autorités compétentes. - Construction d'abri semi-durable ou durable. [Référence au type d'abri semi-durable ou durable adapté à la zone d'intervention (Voir Annexes 2 & 3)]. - Sensibilisation pour une cohabitation pacifique.	Pour les PDIs : - Non acceptation par la communauté hôte. - Risque de rejet ou de discrimination.
			Autres populations (Communauté hôte) : - Les terres arables sont insuffisantes pour tout le monde, y compris les PDIs dans le besoin.	Autres populations (Communauté hôte) : - Proposition des activités génératrices des revenus qui impliquent les membres de la communauté hôte.	Autres populations (Communauté hôte) : - Risque de conflits liés à l'utilisation des infrastructures et autres ressources naturelles communautaires.

6. ANNEXE 2 : TYPOLOGIES ET MODALITES DE REPONSES EN ABRIS

N° Réf	Typologies d'Abris	Type de Réponse	Dimensions/Descriptions Techniques (Matériaux)	Modalités de Mise en Œuvre	Régions de préférence
AU01	Abri d'urgence	Réponse Rapide (RRM) : situation critique Sur les sites et en famille d'accueil.	- Dimensions : généralement de 21m² et de 15m². - Ossature : en bois de brousse/bambous. - Murs : Couverts des bâches. - Toiture : couverte des bâches.	- Approche communautaire : A part la distribution directe des bâches, privilégier la remise du cash-abris (cash conditionnel) au ménage bénéficiaire pour l'achat des matériaux locaux, sur la base d'une analyse du marché, de la disponibilité des matériaux, en plus de l'usage de la main d'œuvre locale pour la construction ou l'installation de l'abri. - Coût d'estimation du voucher du cash-abris : 80 000 XOF. - Avoir une garantie (même verbale) pour la non-évacuation des PDI installés en famille d'accueil (FA).	Sur toute l'étendue du pays.
AU02	Abri d'urgence	Réponse Rapide (RRM) Sur les sites et en famille d'accueil.	- Dimensions : généralement de 21m² et de 15m². - Ossature : poteaux et traverses & perches en bois d'eucalyptus ou des bambous, ou autres bois solide local. - Murs : Couverts des bâches. - Toiture : couverte des bâches.	- Approche communautaire : A part la distribution directe des bâches, privilégier la remise du cash-abris (cash conditionnel) au ménage bénéficiaire pour l'achat des matériaux locaux, sur la base d'une analyse du marché, de la disponibilité des matériaux, en plus de l'usage de la main d'œuvre locale pour la construction ou l'installation de l'abri. - Recommandation de la mise en place d'un protocole d'engagement avec le ménage bénéficiaire avant le transfert du Cash en deux tranches. - Coût d'estimation du voucher du cash-abris : 120 000 XOF. - Appui technique tout au long du cycle d'installation de l'abri.	Centre et Nord.
AU03	Abri d'urgence	Réponse Rapide (RRM) : Case traditionnelle Sur les sites et en famille d'accueil.	- Dimensions : généralement de 21m² et de 15m². - Ossature : poteaux et traverses & perches en bois d'eucalyptus ou des bambous, ou autres bois solide local. - Murs : Couverts des bâches. - Toiture : couverte des bâches.	- Approche communautaire : A part la distribution directe des bâches, privilégier la remise du cash-abris (cash conditionnel) au ménage bénéficiaire pour l'achat des matériaux locaux, sur la base d'une analyse du marché, de la disponibilité des matériaux, en plus de l'usage de la main d'œuvre locale pour la construction ou l'installation de l'abri. - Recommandation de la mise en place d'un protocole d'engagement avec le ménage bénéficiaire avant le transfert du Cash en deux tranches. - Coût d'estimation du voucher du cash-abris : 120 000 XOF. - Appui technique tout au long du cycle d'installation d'abri.	Gao, Menaka, Mopti, Ségou et Tombouctou
AT01	Abri Transitionnel	Réponse Post-Urgence : Case végétale type 01 Sur les sites et en famille d'accueil.	- Dimensions : superficie habitable : 21m² calculée sur base de 3,5m²/personne pour une taille moyenne de famille de 6 personnes. - Ossature : poteaux et traverses & perches en bois d'eucalyptus ou des bambous, ou autres bois solide local (exempte de pourriture ou de l'aubier et sans déformation quelconque). - Murs : couverts de nattes végétales (tissées localement) pour l'isolation thermique à l'intérieure, et de bâches en double face exemptées des trous fixées au-dessus la surface des murs en nattes. - Toiture : charpente constituée des arbalétriers en perches de bois/chevrons - couverture en deux pentes, couverte de nattes végétales pour	- Approche communautaire. - Avant d'entamer les travaux de construction, s'assurer d'un accord garantissant l'occupation de l'abri par les PDI. - Une analyse de marché pour s'assurer de la disponibilité des matériaux en quantité suffisante et de qualité requise. - Appui technique tout au long du cycle d'installation de l'abri. - Supervision conjointement avec les bénéficiaires, le partenaire, le service du développement social et le cas échéant le service de l'urbanisme. - Signature d'un PV de mise à disposition avec le ménage bénéficiaire et les autorités locales à la fin de la construction.	Gao, Menaka, Mopti, Bandiagara, Bankass

			l'isolation thermique à l'intérieure, et une bâche double face exemptée de trous et autres déformations.		
AT02	Abri Transitionnel	Réponse Post-Urgence : Case végétale type 02 Sur les sites et en famille d'accueil	- Dimensions : superficie habitable : 21m² calculée sur base de 3,5m²/personne pour une taille moyenne de famille de 6 personnes. - Ossature : poteaux et traverses & perches en bois d'eucalyptus ou des bambous, ou autres bois solide trouvé localement. - Murs : habillés par la paille couverte de bâches - Toiture : habillée par la paille couverte de bâches.	- S'assurer d'un accord garantissant l'occupation de l'abri par les PDIs. - Une analyse de marché pour s'assurer de la disponibilité des matériaux en quantité suffisante et de qualité requise. - Appui technique tout au long du cycle d'installation de l'abri. - Supervision conjointement avec les bénéficiaires, le partenaire, le service du développement social et le cas échéant le service de l'urbanisme. - Signature d'un PV de mise à disposition avec le ménage bénéficiaire et les autorités locales à la fin de la construction. Bonnes pratiques à mettre en avant pour ce type d'abri : - Dans les régions de Mopti et Ségou, le bois et les pailles sont particulièrement vulnérables aux termites : pulvériser avec les produits anti-termites. - Dans les zones de remontée d'eau comme Ségou, ajouter une couche de sable en plus d'un remblai avec une couche de latérite. - Accompagner des kits abris avec des kits d'éclairage solaire à installer dans les abris construits. - Planifier l'intervention pendant la période d'avant hivernage (matériaux locaux facilement disponibles). - Promouvoir la création d'emplois à travers la confection des nattes par les groupements de femmes et mobilisation de la paille.	Gao, Menaka, Mopti, Ségou et Tombouctou
AT03	Abri Transitionnel	Réponse Post-Urgence : Case végétale améliorée (avec des poteaux métalliques) En famille d'accueil, retournés et établissement local.	- Dimensions : superficie habitable : 21m² calculée sur base de 3,5m²/personne pour une taille moyenne de famille de 6 personnes. - Ossature : constituée des poteaux métalliques et traverses & perches en bois d'eucalyptus ou des bambous, ou autres bois solide trouvé localement. - Murs : habillés avec des nattes à l'intérieure pour l'humidification et couverts de bâches. - Toiture : habillée avec des nattes à l'intérieure pour l'humidification et couverte de bâches.	- S'assurer d'un accord garantissant l'occupation de l'abri par les PDIs. - Une analyse de marché pour s'assurer de la disponibilité des matériaux en quantité suffisante et de qualité requise. - Appui technique tout au long du cycle d'installation de l'abri. - Supervision conjointement avec les bénéficiaires, le partenaire, le service du développement social et le cas échéant le service de l'urbanisme. - Signature d'un PV de mise à disposition avec le ménage bénéficiaire et les autorités locales à la fin de la construction.	Gao, Menaka, Mopti, Ségou et Tombouctou
AT04	Abri Transitionnel	Réponse Post-Urgence : Case en milieu humide (avec des poteaux métalliques) En famille d'accueil, retournés et établissement local.	- Dimensions : superficie habitable : 22,5m² (longueur : 5m, largeur : 4,5m). - Ossature : constituée des poteaux métalliques et traverses en chevron. - Murs : habillés en tissus nylon et en toile (couverture intérieure et extérieure). - Toiture : habillée en triple couche (tissu en nylon, de la bâche et la toile).	- S'assurer d'un accord garantissant l'occupation de l'abri par les PDIs. - Une analyse de marché pour s'assurer de la disponibilité des matériaux en quantité suffisante et de qualité requise. - Appui technique tout au long du cycle d'installation de l'abri. - Supervision conjointement avec les bénéficiaires, le partenaire, le service du développement social et le cas échéant le service de l'urbanisme. - Signature d'un PV de mise à disposition avec le ménage bénéficiaire et les autorités locales à la fin de la construction.	Tombouctou (dans la zone de Goundam, commune de Gargando site de Koigouma)

AD01	Abri (semi) Durable	Réponse Type Nexus (développement) : Abri semi-durable (murs et toiture en banco) - Établissement local des retournés et rapatriés.	- Dimensions : superficie habitable de 21m² calculée sur base de 3,5m²/personne pour une taille moyenne de famille de 6 personnes. - Fondation : en agglos pleins et remblais en latérite. - Murs : en briques adobes (banco) Toiture : dalle constituée de poutres en bois et banco.	- S'assurer d'un accord garantissant l'occupation de l'abri par les PDIs. - S'assurer d'une évaluation technique des besoins pour estimer les quantités de matériaux. - Mettre en avant les aspects liés aux logement, terre et propriété (LTP), pour atténuer les éventuels litiges occasionnels. - Appui technique tout au long du cycle d'installation de l'abri. - Supervision conjointement avec les bénéficiaires, le partenaire, le service du développement social et le cas échéant le service de l'urbanisme. - Signature d'un PV de mise à disposition avec le ménage bénéficiaire et les autorités locales à la fin de la construction.	Zones du Nord du pays
AD02	Abri (semi) Durable	Réponse Type Nexus (développement) : Abri semi-durable (murs en banco et toiture en tôles ondulées) - Établissement local des retournés et rapatriés.	- Dimensions : superficie habitable : 21m² calculée sur base de 3,5m²/personne pour une taille moyenne de famille de 6 personnes. - Fondation : en agglos pleins et remblais en latérite. - Murs : en briques adobes (banco). - Toiture : charpente en bois et tôles ondulées.	- S'assurer d'un accord garantissant l'occupation de l'abri par les PDIs. - Appui technique tout au long du cycle d'installation de l'abri. - Supervision conjointement avec les bénéficiaires, le partenaire, le service du développement social et le cas échéant le service de l'urbanisme. - Signature d'un PV de mise à disposition avec le ménage bénéficiaire et les autorités locales à la fin de la construction.	Zones du Centre et Sud du pays
AD03	Abri Durable	Réponse Type Nexus (développement) : Abri durable Hydra forme - Établissement local des retournés et rapatriés.	- Dimensions : superficie habitable de 21m² calculée sur base de 3,5m²/personne pour une taille moyenne de famille de 6 personnes (deux pièces, i.e. chambre et antichambre). - Fondation : en agglos pleins et sous pavement cimenté. - Murs : en briques hydraform avec deux chainages (linteau continu et support de la charpente en tubes métalliques). - Toiture : charpente en tubes métalliques et en tôles.	Approche de mise en œuvre par phases : - Phase I. Formation de la main d'œuvre : - o Formation des producteurs de briques, maçons et opérateurs des machines hydraform. - o Achat de matériaux et production des briques. - Phase II. Construction - Deux approches possibles : Cash for Work (CWk) ou sous-traitance des entreprises de construction). - Achat des matériaux et matériels. - Recrutement de la main d'œuvre locale (qualifiée). - Élaboration des contrats de prestation avec la main d'œuvre qualifiée et non qualifiée. - Supervision technique conjointe par le partenaire de mise en œuvre, du Comité Abris (CA) et le service de l'Urbanisme. <i>N.B : parfois l'approche Cash for Work peut avoir des limites en termes de respect de la qualité, du temps et de la gestion des contrats de prestation avec la main d'œuvre qualifiée.</i> - S'assurer que le bénéficiaire dispose des papiers nécessaires autorisant l'occupation du terrain. - Appui technique tout au long du cycle de mise en œuvre des travaux. - Signature d'un PV de mise à disposition avec le ménage bénéficiaire et les autorités locales à la fin de la construction. Importants à considérer avant les travaux : - Disponibilité de latérite : les briques sont confectionnées essentiellement à partir de sols latéritiques. - Disponibilité de l'eau : nécessité d'un arrosage régulier des briques. Il est donc conseillé d'avoir une source d'eau permanente et/ou de moyens de stockage d'eau sur le site de production des briques. - Assurance de la maintenance régulière des machines hydraform. - Accès aux pièces de rechange : nécessité d'avoir un accès aux pièces de rechange des machines hydraform. - Accès à des ressources humaines qualifiées pour assurer la maintenance et l'entretien des machines hydraform et assimilées.	En expérimentation à Gao, Ménaka et Tombouctou.

7. ANNEXE 3 : TABLEAU RECAPITULATIF DES TYPOLOGIES D'ABRIS

N° Réf	Typologies d'Abris	Type de Réponse	Coût Moyen* (XOF)	Durée d'Exécution	Durée de Vie	Avantages	Inconvénients	Régions de préférence
AU01	Abri d'urgence	Réponse Rapide (RRM) : situation critique Sur les sites et en famille d'accueil	121 000	1 jour : Pas assez de temps pour la mobilisation des matériaux de construction.	< 5 mois	- Kits accessibles sur le marché local. - Approche flexible et adaptable selon les besoins et habitudes de la communauté bénéficiaire. - Facile à mettre en œuvre par la communauté.	- Très faible résistance. - Non adapté dans des zones à forte chaleur. - Qualité de la bâche pas résistante (moins de 5 mois).	Sur toute l'étendue du pays.
AU02	Abri d'urgence	Réponse Rapide (RRM) Sur les sites et en famille d'accueil	158 000	2 jours : Pas assez de temps pour la mobilisation des matériaux de construction.	> 6 mois	- Kits accessibles sur le marché local. - Approche flexible et adaptable selon les besoins et habitudes de la communauté bénéficiaire. - Facile à mettre en œuvre par la communauté.	- Faible résistance aux UV. - Qualité de la bâche non résistante (moins de 5 mois).	Centre et Nord.
AU03	Abri d'urgence	Réponse Rapide (RRM) : Case traditionnelle Sur les sites et en famille d'accueil.	197 000	2 jours : Pas assez de temps pour la mobilisation des matériaux de construction.	> 6 mois	- Kits accessibles sur le marché local. - Approche flexible et adaptable selon les besoins et habitudes de la communauté bénéficiaire. - Facile à mettre en œuvre par la communauté.	- Nécessite un entretien périodique (soit après chaque semestre). - Manque de porte expose les occupants à des risques physiques dans le moyen terme. - Seule bâche sur la toiture n'est pas adaptée pour les zones à forte chaleur.	Gao, Menaka, Mopti, Ségou et Tombouctou
AT01	Abri Transitionnel	Réponse Post-Urgence : Case végétale type 01 Sur les sites et en famille d'accueil.	298 000	4 jours : Temps relativement long (±1 mois) pour la mobilisation des matériaux de construction : surtout les bâches de qualité et la confection de porte.	> 18 mois	- Kits accessibles sur le marché local. - Approche flexible et adaptable selon les besoins et habitudes de la communauté bénéficiaire. - Facile à mettre en œuvre par la communauté. - Adapté pour la résilience.	- Nécessite un entretien périodique (soit après chaque semestre). - Pour les PDI en famille d'accueil, nécessite un accord écrit entre les deux ménages avant l'installation.	Gao, Menaka, Mopti, Bandiagara, Bankass

AT02	Abri Transitionnel	Réponse Urgence : Case végétale type 02 Sur les sites et en famille d'accueil	342 800	4 jours : Temps relativement long (± 1 mois) pour la mobilisation des matériaux de construction : surtout les bâches de qualité et la confection de porte.	> 18 mois	- Kits accessibles sur le marché local. - Approche flexible et adaptable selon les besoins et habitudes de la communauté bénéficiaire. - Facile à mettre en œuvre par la communauté. - Adapté pour la résilience.	- Nécessite un entretien périodique (soit après chaque semestre). - Pour les PDIs en famille d'accueil, nécessite un accord écrit entre les deux ménages avant l'installation.	Gao, Menaka, Mopti, Ségou et Tombouctou
AT03	Abri Transitionnel	Réponse Post-Urgence : Case végétale améliorée (avec des poteaux métalliques) En famille d'accueil, retournés et établissement local.	443 000	5 jours : Temps de mobilisation des matériaux relativement long (± 1 mois) : bâches de qualité, poteaux métalliques et confection de porte.	> 24 mois	- Très résistant et moins exposé aux termites. - Approche flexible et adaptable : ménage pouvant décider de se déplacer avec et le réinstaller à nouveau. - Adapté pour la résilience.	- Nécessite une main d'œuvre qualifiée. - Pour les PDIs en famille d'accueil, nécessite un accord écrit entre les deux ménages avant l'installation. - Poteaux métalliques pas souvent sur les marchés locaux. (Surtout en zone rurale). - Nécessite un entretien périodique (surtout les bâches après un long moment et selon l'entretien).	Gao, Menaka, Mopti, Ségou et Tombouctou
AT04	Abri Transitionnel	Réponse post-Urgence : Case en milieu humide (avec des poteaux métalliques) En famille d'accueil, retournés et établissement local.	468 000	5 jours : Temps de mobilisation des matériaux relativement long (± 1 mois) : bâches de qualité, poteaux métalliques et confection de porte.	> 24 mois	- Durable et transportable facilement. - Adapté dans les zones nomades et semi-nomades. - Très résistant et moins exposé aux termites. - Approche flexible et adaptable : ménage pouvant décider de se déplacer avec et le réinstaller à nouveau. - Adapté pour la résilience.	- Limitation des zones d'utilisation (approprié dans les zones humides : Case utilisée en milieu nomade et semi nomade (Tamasheq). - Nécessite une main d'œuvre qualifiée. - Pour les PDIs en famille d'accueil, nécessite un accord écrit entre les deux ménages avant l'installation. - Poteaux métalliques pas souvent sur les marchés locaux. (Surtout en zone rurale). - Nécessite un entretien périodique (surtout les bâches après un long moment et selon l'entretien).	Tombouctou (dans la zone de Goundam, commune de Gargando site de Koigouma)
AD01	Abri (semi) Durable	Réponse nexus (développement) : Abri semi-durable (murs et toiture en banco) - Établissement local des retournés et rapatriés.	821 500	15 jours : Temps de mobilisation des matériaux relativement long (± 2 mois).	> 4 années	- Réponse efficace et appropriée pour le développement rural et dans le cadre des solutions durables. - Adapté dans toutes les zones (urbaines ou rurales).	- Coût d'intervention élevé. - Assistance moins adaptée pour les PDIs ne disposant pas de parcelles ou d'espaces pour la construction. Potentiels conflits fonciers avec la communauté.	Zones du Nord du pays

						- Très résistant et non exposé aux termites. - Garantie une "stabilité" du ménage bénéficiaire. - Adapté au besoin d'établissement local.	- Nécessite une main d'œuvre qualifiée. - Pour les PDIs en famille d'accueil, nécessite un accord écrit entre les deux ménages avant l'installation. - Confection des briques en banco pas souvent rapide dans des zones sablonneuses. - Nécessite un entretien périodique (surtout la dalle, avant et après l'hivernage). - Nécessite une garantie foncière pour l'établissement local.	
AD02	Abri (semi) Durable	Réponse (développement) : Abri semi-durable (murs en banco et toiture en tôles ondulées) - Établissement local des retournés et rapatriés.	919 000	15 jours : Temps de mobilisation des matériaux relativement long (+2 mois).	> 8 années	- Durée de vie plus de 10 ans (selon l'entretien, l'environnement et le climat de la zone, etc.). - Améliore les conditions de logement garantie une "stabilité" du ménage bénéficiaire sur le long terme. - Apprécié par la communauté locale. Réponse efficace et appropriée pour le développement rural et dans le cadre des solutions durables pour les crises prolongées. - Adapté dans toutes les zones (urbaines ou rurales). - Très résistant et non exposé aux termites. - Adapté au besoin d'établissement local.	- Coût d'intervention élevé. Assistance moins adaptée pour les PDIs ne disposant pas de parcelles ou d'espaces pour la construction. - Potentiels conflits fonciers avec la communauté. - Nécessite une main d'œuvre qualifiée. - Pour les PDI en famille d'accueil, nécessite un accord écrit entre les deux ménages avant l'installation. - Confection des briques en banco pas souvent rapide dans des zones sablonneuses. - Nécessite un entretien périodique (surtout la dalle, avant et après l'hivernage). - Nécessite une garantie foncière pour l'établissement local.	Zones du Centre et Sud du pays

AD03	Abri Durable	Réponse nexus (développement) : Abri durable Hydra forme - Établissement local des retournés et rapatriés.	1 920 083.4	30 jours : Temps de mobilisation des matériaux relativement long (+2 mois).	> 10 années	- Réponse durable. - Adapté dans toutes les zones (urbaines ou rurales). - Très résistant et non exposé aux termites. - Garantie une "stabilité" du ménage bénéficiaire. - Permet le développement de villages intégrés comme les "villages d'espoir".	- Limitation des zones de construction ou d'installation (zones disposant de la latérite avec une disponibilité d'eau pour la fabrication des briques). - Nécessite une main d'œuvre hautement qualifiée ou une formation technique pour la mise en œuvre. - Réponse moins adaptée aux conditions des PDIs. - Nécessite plus de temps de mise en œuvre. - Coût d'investissement relativement très élevé. - Nécessite une garantie foncière.	En expérimentation à Gao, Menaka et Tombouctou.
-------------	---------------------	--	--------------------	--	-------------	--	--	---

* Montants indicatifs et susceptibles de changement du taux d'inflation ainsi que les potentiels coûts additionnels induits par l'inflation dans le pays.

7. RECOMMANDATIONS POUR LA REHABILITATION DES ABRIS

Note : Les travaux de réhabilitation sont à définir après diagnostic technique de la maison de famille d'accueil concernée. Cette évaluation technique permettrait de déterminer le niveau de dégradation et le type des réponses (et modalités) à proposer tout en restant dans la marge de l'enveloppe forfaitaire estimé à **240 000 XOF** pour cette réponse. Les travaux de réhabilitation pourraient aussi concerner l'extension de la maison de famille d'accueil au cas où ce dernier n'arrive plus à couvrir les besoins de logement pour deux ménages (famille d'accueil et ménage déplacé). Dans ce cas, dans la limite du budget et la participation du ménage bénéficiaire, la surface habitable peut être étendue jusqu'à 20 m² pour limiter la promiscuité. A cela des conseils (et des séances de sensibilisation) peuvent être prodigués au bénéficiaire pour la maintenance de l'abri contre toute dégradation éventuelle.

Selon le niveau de dégradation, les principaux travaux de réhabilitation pourraient concerner une ou plusieurs parties de l'habitation qui peuvent être récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Recommandations des travaux indicatifs pour la réhabilitation des abris.

Numéro	Type de réhabilitation	Modalités d'intervention
1	Réparation de la toiture ou la dalle de couverture	- Remplacement des tôles en mauvais état (trous, déchirures, rouilles, etc.). - Remplacement des pièces de la charpente en mauvais état. - Renouvellement/réhabilitation de la dalle en banco (remplacement des poutres en bois, nivellement des surfaces, fourniture et pose de gouttières).
2	Réparation de la fondation et/ou les murs	- Fondation présentant les fissures ou un risque d'effondrement et murs présentant des risques d'écroulement, seront démolis et reconstruits selon les normes techniques requises. - Privilégier l'utilisation des matériaux, dans la mesure du possible.
3	Réparation des Ouvrants (généralement portes et fenêtres)	- Remplacement ou réparation d'une(des) porte(s) et/ou d'une(des) fenêtre(s) en mauvais état ne garantissant plus la sécurité ou l'intimité. - Privilégier les matériaux locaux pour la confection des portes et fenêtres.

8. ANNEXE 4 : PRESENTATION DES PAQUETS BIENS NON-ALIMENTAIRES HARMONISES

Note : Afin de répondre efficacement et dans le délai aux besoins des ménages bénéficiaires de l'assistance en NFI (Biens Non-Alimentaires/BNA), deux Kits NFI séparés sont proposés selon le mécanisme de la réponse humanitaire, notamment RRM et post-RRM ;

En effet, un Kit d'Urgence (appeler également Kit NFI – RRM) adapté aux besoins de la communauté bénéficiaire et dont les items sont souvent disponibles sur les marchés locaux est proposé¹ pour faciliter la réponse d'urgence (RRM), souvent contrainte par le respect du délai de la réponse. Ce Kit RRM devrait être complété par un Kit Biens Non-Alimentaires (appeler également Kit NFI - Post-RRM)², recommandé pour la réponse Post-RRM.

Cependant, après évaluation des besoins en BNA et en fonction des capacités opérationnelles et financières, le partenaire RRM pourrait décider d'ajouter le deuxième Kit (Kit Biens Non-Alimentaires) ou une partie des items de ce Kit afin de couvrir les besoins imminents. En revanche, le partenaire Post-RRM en plus de son évaluation de vulnérabilité du ménage, devra faire le lien avec la réponse RRM, afin de déterminer s'il y a nécessité d'intégrer le Kit RRM dans l'assistance NFI (BNA) Post-RRM au cas où le ménage n'en avait reçu lors de la réponse RRM.

1. KIT SET

KIT-RRM / KIT BNA

Important : (1) Ce kit reste applicable pour toute assistance en Biens Non-Alimentaires (BNA) pour la réponse rapide (RRM). Cependant, le partenaire de mise en œuvre de la réponse Post-RRM pourrait juger utile d'ajouter ces articles au "Kit BNA - Post-RRM" au cas où le ménage n'en avait pas bénéficié lors de l'intervention RRM.
(2) Noter que le présent Kit/RRM du Cluster ne prend pas en compte les articles comme : bidons et savons contenus dans le Kit d'assistance AME de RRM, qui avaient été harmonisés avec le Cluster WASH (Kit WASH).

Articles	Composition du Kit-RRM									
	Item	Article ou Kit (Description)	Spécifications	Unité	Quantité par Ménage (*6 pers.)	Temporalité (Annuelle=1; Mensuelle=12)	Zone de Mise en Œuvre	Prix Moyens par Unité (XOF)	Coût par Ménage (XOF)	Estimation Coût (XOF)
	1	Tasse pour riz en INOX (fond : 40 cm minimum) y compris couvercle	Matériau: Inox; Diamètre: 40cm	Pcs	1	1	Nat.	1 850	1 850	1 850
	2	Tasse pour sauce en INOX (fond : 20 cm minimum) y compris couvercle	Matériau: Inox. Diamètre: 20 cm	Pcs	1	1	Nat.	1 100	1 100	1 100
	3	Marmite en Alu de 5 Kg y compris couvercle	Matériau: Aluminium; Fabrication: artisanale.	Pcs	1	1	Nat.	7 000	7 000	7 000
	4	Marmite en Alu de 3 Kg (sauce)	Matériau: Aluminium; fabrication artisanale.	Pcs	2	1	Nat.	5 500	11 000	11 000
	5	Gobelets en Inox/Aluminium/Plastique, capacité de 0,5 litres au min	Matériau : Alu/Inox/plastique ; Capacité : 0.5 L min ; Poigné : 1 ou 2	Pcs	3	1	Nat.	1 000	3 000	3 000
	6	Tasse à manger	Matériau: Aluminium; Diamètre: 40 cm	Pcs	2	1	Nat.	3 500	7 000	7 000
	7	Tasse à soupe/sauce	Matériau : Aluminium ; Diamètre: 30 ou 40 cm	Pcs	2	1	Nat.	6 500	13 000	13 000
	8	Couteau de cuisine	Matériau : Lame d'acier inoxydable ; Dimension : 8,5 cm x 1,5 cm; Lame: Non magnétique; Poignée: 10 cm	Pcs	2	1	Nat.	1 000	2 000	2 000

¹ Voir Annexe 03 _ Kits Standards NFI _ Cluster ABNA Mali

² Idem

9	Louches en inox pour riz	Matériau: Inox	Pcs	1	1	Nat.	2 000	2 000	2 000
10	Louches en inox pour sauce	Matériau: Inox	Pcs	1	1	Nat.	2 000	2 000	2 000
11	- Grand assiette/plat pour les repas en commun.	Matériau : Inox ; fabrication : artisanale ; Capacité : 3 L Diamètre : 50 cm	Pcs	4	1	Nat.	4 500	18 000	18 000
	- Seau en Plastique de 20 litres pour stockage et approvisionnement en eau de la cuisine - Homologué pour l'alimentaire : protection d'ouverture + couvercle (Poids : environ 360-380g)	Matériau: plastique	Pcs	1	1	Nat.	3 000	3 000	3 000
12	Sac d'emballage	Matériau: Thermoplastique	Pcs	1	1	Nat.	1 000	1 000	1 000
13	Couverture 3,5 Kg	- Type : Polaire thermique. - Matériau : Polyester - 100% - Résistance : 1.5≤Ri≤ 3,5 mm. - Couleur : sombre (bleu, gris, brun, rouge). - Dimension : 150cm x 200cm. Bord: plié et cousu.	pcs	3	1	Nat.	7 000	14 000	21 000
14	Nattes de deux places	- Matériau : Polypropylène - Taille : 160cmsTa≤180cm Place : 2	pcs	3	1	Nat.	5 000	10 000	15 000
15	Pagne	- Matériau : Coton Taille: 4yards≤6	pcs	1	1	Nat.	9 000	9 000	9 000
16	Moustiquaire à filet insecticide - 2 places	- Caractéristique : Imprégnée Place : 2	pcs	3	1	Nat.	3 500	7 000	10 500
Total Articles									127 450
Estimation des Coûts Annexes (transport, gestion, entreposage, sécurité, distribution, etc...)									38 235
Total Global Kitchen Set									165 685

2. KIT BNA

Kit Biens Non-Alimentaires ou
Kit BNA - Post-RRM

Important : Ce kit reste applicable pour toute assistance BNA pour la [réponse Post-RRM](#).

Certains items ci-dessous pourraient optionnellement s'ajouter au Kit RRM. Tout en mettant en avant le respect du délai de la réponse rapide, le partenaire ou l'acteur de mise en œuvre devra juger de la pertinence de les ajouter après l'analyse du marché, afin de s'assurer de la disponibilité des articles mais également après une évaluation rapide des besoins des ménages en BNA.

Articles	Item	Article ou Kit (Description)	Specifications	Unité	Quantité par Ménage (*6 pers.)	Temporalité (Annuelle=1; Mensuelle=12)	Zone de Mise en Œuvre	Prix Moyens par Unité (XOF)	Coût par Ménage (XOF)	Estimation Coût (XOF)
	1	Foyer simple en Métal.	Matériau: Métal Fabrication: Locale	Pcs	2	1	Nat.	10 000	20 000	20 000
	2	Voile (surtout pour la région du Nord)	- Matériau : 100% coton ou polyester. - Dimensions : 500x200cm (Appellation locale : Dampé, Kanaibo ou Tarkid pour recouvrir tout le corps.	pcs	1	1	Nat.	4 500	4 500	4 500

		- Tissu : soie fine et légère. Résistant à la chaleur et au soleil).								
3	Drap de deux places en coton, équipé de deux oreillers	Matériau: Coton; Oreillers: 2	pcs	2	1	Nat.	3 500	7 000	7 000	
4	Pantalon et t-shirts	- Matériau : Coton (ou polyester) - Taille : variable	pcs	2	1	Nat.	12 000	24 000	24 000	
5	Boubous	- Matériau : Coton - Taille : variable	pcs	1	1	Nat.	11 000	11 000	11 000	
6	Pairs de chaussures	- Matériau : Plastique ; - Taille : variable	pcs	6	1	Nat.	3 500	21 000	21 000	
7	Lampe solaire rechargeable	- Type : Solaire portable - Luminosité : Électroluminescente	pcs	1	1	Nat.	2 000	2 000	2 000	

Total Articles	89 500
Estimation des Coûts Annexes (transport, gestion, entreposage, sécurité, distribution, etc...)	26 850
Total Global BNA	116 350

3. KIT BNA EQUIPEMENTS POUR PERSONNES A MOBILITES REDUITES

Articles	Paquet Additionnel des BNA - Destiné aux membres des familles ayant des Personnes à Mobilités Réduites							Estimation Coût		
Item	Description	Spécifications	Unité	Quantité par Ménage	Temporalité (Annuelle=1; Mensuelle=12)	Zone de Mise en Œuvre	Prix Moyens par Unité (XOF)	Coût par Ménage (XOF)	Estimation Coût (XOF)	
1	Fauteuil Roulant avec accessoire	Mobile à quatre roues bidirectionnelles	pcs	1	1	Nat.	200 000	200 000	200 000	
2	Canne pour personnes âgées	Rigide en bois, plastique ou métallique	pcs	1	1	Nat.	150 000	150 000	150 000	
3	Béquille pour handicapés physiques	Pair de béquilles en matériau local	pcs	2	1	Nat.	150,000	300,000	300 000	
Total Kit BNA									650 000	
Estimation des Coûts Annexes (transport, gestion, entreposage, sécurité, distribution, etc...)									195 000	
Total Global Kit BNA PBS									845,000	



Auteurs & Institutions du Cluster

COORDINATION DU CLUSTER ABNA – MALI

Coordonnateur National, **Anicet Adjahossou** : +223 77 83 17 23 | Email : adjahoss@unhcr.org

Co-Facilitatrice, **Elmehdi Kaffina** : +223 73 42 78 38 | Email : kelmehdi@iom.int

Gestionnaire de l'Information, **Pierrot Koti** : +223 77 09 44 09 | Email : koti@unhcr.org

Co-Gestionnaire de l'Information, **Samba Yadde** : +223 93 46 55 83 | Email : syadde@iom.int

Off. Ass. Gestion de l'Information, **Salissou Bacharou** : +223 75 99 89 07 | Email : bacharou@unhcr.org

Assistant à la Gestion de l'Information, **Makan Keita** : +223 75 36 23 91 | Email : keitama@unhcr.org

Coordonnateur Sous-National : Mopti & Ségou, **Mahamadou Coulibaly** : +223 75 43 56 62 | Email : coulibma@unhcr.org

Coordonnateur Sous-National : Gao & Kidal, **Oumar Amadou** : +223 76 33 61 70 | Email : amadouo@unhcr.org

Coordonnateur Sous-National : Ménaka, **Mahamadou Ayoub Maiga** : +223 75 99 63 10 | Email : maigama@unhcr.org

Coordonnateur Sous-National : Tombouctou & Taoudenit, **Ousmane Toure** : +223 94 94 52 73 | Email : toureo@unhcr.org

Administrateur en Charge des Abris, **Zakaria Bichara Hagggar** : +223 75 99 72 50 | Email : zakariab@unhcr.org

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE (GTT)

Coordinateur (ACTED)

Co-lead (Croix Rouge Malienne)

Membres GTT : HCR, NRC, CRS, ACF, OIM, Aide au Sahel, ASREF, Croix

Rouge Luxembourgeoise, ACA Mali

Equipe de coordination du Cluster ABNA

Coordinateurs régionaux du Cluster ABNA (Gao, Mopti, Tombouctou, Ménaka).